

Note n° 7 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 2 juin 2015

Réunion des 9 organisations de retraité-es

Le 26 mai, CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires et UNRPA, LSR (FGR-FP excusée) se sont réunies et ont décidé de **centraliser le maximum de cartes pétitions** dans chaque département et de les faire « remonter » pour le **1^{er} octobre, jour de notre initiative nationale** médiatique qui prendra la forme d'une conférence de presse à la Bourse du travail de Paris, puis d'une délégation renforcée à l'Élysée, composée de tous les responsables nationaux (le CA de l'UNIRS pour Solidaires). Ce 1^{er} octobre, chaque département pourrait se faire entendre pour amplifier le poids de cette journée. **Solidaires est chargée de centraliser les informations des départements** sur les réunions de l'inter-organisations local, les initiatives, le nombre de signatures... : **informez-nous régulièrement !**

Les organisations se sont ensuite rendues au Sénat, afin de rencontrer le sénateur Dominique Watrin (Pas-de-Calais) et la sénatrice Annie David (Isère). Cette rencontre avait été décidée à la fin de la réunion précédente tenue au Sénat où où, de tous les parlementaires invités, n'est venu que le groupe « Gauche Démocrate et Républicaine » (1 PCF et 1 Ensemble !) qui a souhaité faire le point deux fois par an. **Au delà des constats communs** sur les manques de la loi vieillissement et l'insuffisance du financement, de nombreuses pistes d'actions sont apparues, notamment pour la reconnaissance des organisations de retraité-es dans les instances, où le gouvernement préfère des « personnalités qualifiées » à sa botte. La loi, que Sarkozy puis Hollande ont annoncé lors de leurs promesses électorales, ne verra probablement pas le jour en 2015, et pendant ce temps là, les 645 millions d'euros pris aux seules personnes retraitées sert à autre chose.

L'intergénérationnel à Vaulx en Velin

Solidaires retraité-es du Rhône informe... En 2009, quelques amis décident de créer un lieu de vie intergénérationnel pour les 3^e, 4^e et 5^e âges, pour permettre de prendre sa vieillesse en main, dans la continuité de sa vie personnelle (engagement social, associatif, culturel et politique), et de ce qu'a été sa vie professionnelle (travail d'équipe, coopération, etc.) Une association « **CHAMAREL** » a été créée et a porté le projet d'un immeuble de 16 appartements et d'espaces mutualisés (salle polyvalente, buanderie, atelier, etc.). Cet immeuble intergénérationnel, écologique, citoyen et ouvert à la vie locale, appartiendra à ses habitants, propriétaires collectifs détenant des parts sociales.

Le permis de construire vient d'être accordé à cette première coopérative d'habitants pour personnes vieillissantes.

Le coût de 2,5 millions d'euros est réparti entre apports personnels, Conseil régional, Mgen, Agirc et Arrco avec l'aide de prêts Carsat et bancaires (Prêt locatif social).



Après les manifestations du 3 juin et 30 septembre 2014 et du 17 mars 2015

les retraités poursuivent leur mobilisation

Non à une politique néfaste aux retraités

Monsieur le Président de la République
 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
 75008 PARIS

Je revendique :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom :

Signature :

Les retraités disent :
ÇA SUFFIT

Prime retraite 40 €

Face au scandale du gel des pensions, non revalorisées depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement a lâché du lest en octroyant une prime forfaitaire de 40 € à 6,5 millions de retraités ayant un revenu inférieur à 1 200 € bruts par mois. Qu'est-ce que 40 € pour 2,5 années de gel ? Beaucoup trop pour le gouvernement, qui vient de décider d'imposer ce forfait ; c'est mesquin.

Où vivent les personnes retraitées ?

Le Conseil d'Orientation des Retraites a publié, le 25 mars 2015, une étude qui le montre :

- **Les retraité-es se répartissent entre ville et campagne** comme les autres catégories de la population, mais vivent plus souvent dans les communes isolées loin des agglomérations de province (6,7 % contre 4,7 % pour l'ensemble de la population), mais sont plus nombreux (30 %) dans l'aire urbaine (ville-centre, banlieue et couronne) de Paris et des dix plus grandes villes. Les retraité-es les plus jeunes vivent plutôt dans la couronne tandis que les plus âgés vivent plutôt dans la ville-centre.
- **Ils sont moins nombreux en Ile-de-France** (15,5 % en 2011) qu'en province (Limousin 29,2 %), plus nombreux sur les façades maritimes.
- **Toutes les régions vont vieillir.** En 2040, la part des 60 ans et plus devrait dépasser 40 % dans sept départements.
- **Les retraité-es déménagent peu**, un peu moins de 1 % quittent le Nord et l'Est pour aller vers le Sud et l'Ouest, en particulier sur le littoral atlantique et méditerranéen, surtout au début de la retraite. Les franciliens très âgés vont vers les régions limitrophes, qui peuvent les accueillir en établissement.

Le niveau de vie moyen des retraités est un peu supérieur au reste de la population en Ile-de-France et dans les régions limitrophes, dans les grandes agglomérations, les régions méditerranéennes et le littoral atlantique ; il est un peu inférieur dans l'espace rural et éloigné du littoral allant du centre de la Bretagne à la Lorraine en passant par le Massif Central. Les retraités pauvres vivent dans le Nord-Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis et la région Languedoc-Roussillon.

Seulement 6 % de retraités français vivent à l'étranger, ce sont en fait, pour les 2/3, des retraité-es nés à l'étranger, principalement l'Algérie, le Portugal et l'Espagne et qui retournent dans leur pays natal ou d'origine.

Les inégalités augmentent

Nous le savions déjà, mais un nouveau rapport de l'OCDE le confirme. Les inégalités de revenu ont atteint des niveaux record dans la plupart des pays de l'OCDE et se maintiennent à des niveaux plus élevés encore dans de nombreuses économies émergentes. Les 10 % les plus riches de la population ont un revenu d'activité qui est 9,6 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, alors que la proportion était de 7,1 dans les années 1980 et 9,1 dans les années 2000.

Une nouvelle contre-réforme des retraites ?

Le cumul des mesures imposées depuis 1993 va attribuer au retraité en 2050, la moitié de la pension qu'il aurait touchée en 1993. Ce constat impressionnant, rappelé par le Conseil d'orientation des retraites (COR) lors de son colloque annuel, n'est pas jugé suffisant !

Le Comité de suivi des retraites (CSR) regrette que l'allongement mécanique de la durée d'assurance n'aille pas aussi vite que l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre de papy-boomers. Il préconise une revalorisation des pensions, non plus sur l'inflation, mais « *sur les salaires minorée par un coefficient démographique de type retraités/actifs* », ce qui représente un pas vers l'ajustement automatique des dépenses (montant des pensions) en fonction des recettes (masse salariale).

Cumul emploi retraite

Le gouvernement fait un geste pour les petites retraites ? Non, il ne les augmente pas, il autorise les bénéficiaires du minimum vieillesse à travailler, dans la limite d'un revenu de 0,9 fois le Smic (1 312 € bruts par mois) pour une personne seule, comme les autres retraité-es depuis 2004. Auparavant, ils pouvaient travailler, mais leur salaire était déduit de leur allocation.

Évolution des pensions en 2013

La DRESS, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, vient de publier son rapport annuel sur la protection sociale. Il montre que les retraites du régime général ont augmenté de 1,4 % en 2014, que la pension mensuelle de base s'élève à 1 032 € (augmentation de 4 €), que les inégalités entre les sexes subsistent (homme 1 123 € ; femme 921 €).

Tous régimes confondus, la pension moyenne de 1 306 € a augmenté de 1,9 % en 2013, soit moins qu'en 2012 (+2,1 %) du fait de la moindre revalorisation des pensions (gelées ensuite).

L'évolution moyenne positive de la pension vient de l'augmentation du nombre de nouveaux retraité-es (+25 %), car la contre-réforme de 2010 en a incité beaucoup à reporter leur départ de 2012 en 2013.

La vie est dure pour les basses retraites en France

A l'inverse de la fausse affirmation des libéraux voulant supprimer tous les acquis, le système français est moins généreux que celui des pays nordiques ou même anglo-saxons, s'agissant surtout des faibles rémunérations.

Une étude de l'OCDE rétablit la vérité en comparant le taux de remplacement (la pension en proportion du salaire) pour un salarié de 20 ans en 2012, effectuant une carrière complète :

- **Pour les personnes à faible revenu** (la moitié du revenu moyen), plusieurs pays (Danemark, Israël, Luxembourg, Pays Bas...), versent une pension **supérieure** au dernier salaire. La France se contente de 75,9 % du salaire.
- **Pour un salaire moyen**, la pension est toujours inférieure au salaire, légèrement aux Pays Bas, franchement plus au Danemark (77,5 %). En France : 71,4 %.

Il y a pire que la France, l'Allemagne accorde 55,2 % du salaire faible et 57,1 % du salaire moyen. C'est certainement ça le « miracle allemand », le modèle admiré par Sarkozy hier, par Hollande et Valls aujourd'hui !